

AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

APPEL A CANDIDATURES : LES SOINS COMPLEMENTAIRES

Cahier des charges

Date de publication : 28 mars 2018

Date de clôture de l'appel : 08 juin 2018

Dossier suivi par :

Département Performance des Soins Hospitaliers
Direction de l'Organisation des Soins

ARS-BFC-SOINSPALLIATIFS@ars.sante.fr

1 - Appel à candidatures lancé par

Monsieur le directeur général
Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des savoirs
21035 Dijon Cedex

2 - Contexte

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté souhaite encourager le développement des soins complémentaires auprès des patients en fin de vie ou en situation palliative. Ces soins visent à améliorer le contrôle des symptômes des patients hospitalisés à l'occasion de soins pouvant être douloureux, pendant une hospitalisation ou au cours d'une prise en charge palliative.

Ces soins complémentaires peuvent être dispensés dans une visée thérapeutique de relaxation et de bien-être. Ils participent à l'amélioration de la qualité des soins, de la qualité de vie des patients et les aident à supporter la charge de la maladie.

Ils peuvent utiliser une médiation comme par exemple : dessin, peinture, collage, modelage, musique, écriture, etc., dans un objectif thérapeutique de mieux être pour le patient. D'autres approches complémentaires peuvent être soumises à candidature.

Ces soins améliorent les symptômes présentés par les patients tels que l'anxiété, la douleur, la fatigue et la dépression.

Ils visent, pour la personne recevant ces soins, à rétablir une communication avec l'entourage, à détourner l'attention, à reconstruire un lien de confiance avec les soignants, à revaloriser l'estime et l'image de soi.

Les crédits réservés pour cet appel à candidature sont d'un montant de 35 000 €, provenant des crédits FIR à disposition de l'Agence Régionale de Santé et seront à répartir sur un ou plusieurs projet(s) sélectionné(s). Ces crédits ne sont pas reconductibles.

Les projets transmis à l'ARS devront être créatifs, innovants et permettre de mesurer la plus-value thérapeutique pour les patients.

3 - Ressort géographique des candidatures

L'appel à candidatures ne cible pas de zone géographique spécifique pour la mise en œuvre des projets.

Il s'adresse aux porteurs de projets prenant en charge des patients sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

4 - Public concerné

Patients en situation palliative présentant une maladie grave, incurable et/ou évolutive.

5 - Constitution des dossiers de candidature

Cet appel à candidature ne concerne que des actions en cours.

Peuvent faire acte de candidature les structures ou intervenants pouvant recevoir des crédits du Fonds d'Intervention Régional (FIR).

Peuvent présenter une candidature :

- des structures publiques ou privées
- des soignants : individuellement ou en équipe
- des art-thérapeutes
- des bénévoles intervenants auprès de personnes en fin de vie ou en situation palliative
- des associations

Eléments devant composer le dossier de candidature :

- présentation du promoteur et missions assurées au moment du dépôt du dossier
- identité de la personne pouvant être jointe sur la candidature proposée (nom, prénom, fonction, coordonnées téléphoniques et mail)
- précision sur les actions du promoteur :
 - o Au titre des soins complémentaires
 - o Au titre des soins palliatifs
- validation de la candidature par le représentant légal de la structure et/ou par le responsable du service.

6 - Sélection des projets

Les candidatures seront examinées en fonction des réponses apportées par le promoteur aux points suivants :

- 6-1 : Lieu(x) de réalisation de l'action : ex USP, LISP, services d'hospitalisation, domicile, autres
- 6-2 : Origine et/ou motivation de l'action
- 6-3 : Description de l'action
- 6-4 : Date de début de mise en œuvre des soins complémentaires

- 6-5 : Soins complémentaires portés par :
 - un soignant ?
 - une équipe soignante ?
 - un ou des bénévole(s) ?
 - un art-thérapeute ?
 - une association ?
 - autres ?
- 6-6 : Créativité et originalité du projet (à argumenter)
- 6-7 : Participation des aidants aux soins complémentaires ?
- 6-8 : Association du patient aux soins complémentaires :
 - modalités de proposition des soins complémentaires au patient
 - information donnée au patient sur le soin
 - recueil du consentement du patient
- 6-9 : Déroulement de la séance de soins complémentaires (à décrire)
- 6-10 : Supports utilisés :
 - ateliers/matériaux ?
 - musique/son ?
 - parole/écriture ?
 - hypnose ?
 - autre ?
- 6-11 : Temporalité/fréquence des soins complémentaires
- 6-12 : Effet des soins complémentaires (à expliciter) :
 - sur les soins infirmiers
 - auprès du patient
 - auprès de l'équipe hospitalière
 - auprès de la famille et des proches du patient
- 6-13 : Visibilité des soins complémentaires au sein de la structure de rattachement (à décrire)
- 6-14 : Ces soins complémentaires sont-ils intégrés dans un projet de service ?
- 6-15 : Le porteur de l'action dispose-t-il déjà d'un accompagnement financier pour la mise en œuvre de ces soins par un autre partenaire (établissement hospitalier, association, laboratoire, fondation, autre) ?
- 6-16 : L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation (à décrire) ?
- 6-17 : L'action a-t-elle déjà fait l'objet d'une communication ou d'une publication (à décrire) ?

7 - Date de clôture de l'appel à candidatures

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 08 juin 2018.

8 - Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont à adresser par voie de messagerie à l'adresse mail suivante : ARS-BFC-SOINSPALLIATIFS@ars.sante.fr.

9 - Informations complémentaires

Les demandes d'informations complémentaires sur cet appel à candidatures sont à adresser par messagerie à l'adresse mail suivante : ARS-BFC-SOINSPALLIATIFS@ars.sante.fr.


Le directeur général,

Pierre PRIBILE